



SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

A V I S A U P U B L I C

CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

SUR LE PROJET DE REVISION SIMPLIFIEE N° 1

DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par délibération n° 09/07-66 du conseil municipal en date du 3 juillet 2009, la commune a prescrit la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES et a défini les modalités de concertation avec le public.

Cette procédure d'adaptation du P.O.S. a pour seul objet de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général qui est :

L'extension du groupe scolaire et la construction d'une salle multi-activités

Dans le cadre de la concertation préalable, les documents présentant le projet de révision simplifiée du P.O.S. seront consultables en mairie par tous les Nigellois pendant 1 mois du 1^{er} septembre 2009 au 30 septembre 2009.

Un registre sera mis à disposition du public pour recueillir les observations pendant toute la durée de la concertation préalable.

Les observations peuvent également être communiquées par écrit à Monsieur le Maire. Ces courriers seront annexés au registre.

La mairie est ouverte :

- les lundis et les jeudis de 14 h à 16 h,
- les mardis de 9 h 30 à 11 h 30,
- les mercredis de 9 h à 11 h,
- les vendredis de 14 h à 19 h.

Avis distribué le 28 août 2009 dans tous les foyers de Saint-Martin-de-Nigelles et affiché sur les panneaux municipaux prévus à cet effet.